A.I.S 35
ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE

Etablissements & Services

Rennes Redon Vitré Saint-Malo

Guichen Montfort sur Meu Fougères Dol-de-Bretagne Dinan

St Brice en Coglès St Aubin du Cormier

AIS 35 – 43 rue de Redon 35 000 Rennes – 02 99 67 39 14 – www.ais35.fr

Depuis 1966, l'Association pour l'Insertion Sociale milite et œuvre pour :

- réduire les inégalités sociales,
- permettre l'accès aux mêmes droits pour tous et
- développer le sens de la responsabilité de chacun.

L'AIS 35 est une association loi 1901 qui s'adresse à toutes personnes en difficultés de logement ou d'insertion. Elle permet aux personnes de reprendre une activité de travail.

A partir de son projet, l'association a développé et propose différents établissements et services répartis sur l'Ille et Vilaine.

LOGEMENTS - HÉBERGEMENTS

L'association apporte des solutions d'hébergement sur les territoires de Rennes, Redon et Vitré :

- CHRS (Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- Hébergements d'Urgence
- Maisons Relais
- Antenne du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
- Accompagnements tels que les ASL (Accompagnement Social Lié au Logement), la GLA (Gestion Locative Adaptée), les RPT (Rencontres Pour un Toit), le FAJ – Logement (Fonds d'Aide aux Jeunes), 100 Logements Accompagnés.

INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ECONOMIQUE (IAE)

Les personnes en difficultés, hébergées ou non par l'association, se ré-entraînent au travail (AVAA) ou apprennent des métiers aux Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) de l'association (AIPR) :

- Ateliers d'Adaptation à la Vie Active
- Ateliers d'Insertion du Pays Rennais

Ces ateliers peuvent répondre aux besoins des entreprises, collectivités et associations.

SOCIO-JUDICIAIRE

L'association œuvre également en lien avec la Justice par ses Services d'Actions Sociales près des Tribunaux de Rennes et de St Malo :

- Aide aux victimes d'infractions pénales
- Alternatives et aménagements de peines
- Mesures socio-judiciaires

SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIAL

Enfin, l'association propose sur Rennes une aide sanitaire et sociale aux personnes en grande précarité malades et aux personnes âgées :

- Lits Halte Soins Santé à Rennes
- Maison de Retraite à Rennes

Pôle de Rennes

HÉBERGEMENT

CHRS Adsao

02 99 67 39 14
43 rue de Redon - 35000 Rennes

Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale permet d'héberger des personnes « qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion » le temps « de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie ». L'hébergement s'accompagne de l'élaboration et du suivi d'un projet personnalisé avec l'aide d'un référent social.

L'hébergement se fait soit en internat (chambres individuelles adaptées et meublées, salles communes, réfectoire…), soit en externat (logements éclatés, sous location, baux glissants). Il exige le respect du règlement intérieur et l'implication active du résident dans le recouvrement de son autonomie.

L'admission se fait sur dossier auprès du SIAO (conditions de ressources, projet de vie local…). La prise en charge est de 6 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois. Au-delà, des situations particulières peuvent être étudiées par l'Etat.

Le CHRS Adsao a une capacité d'accueil de 44 places en internat et 11 places en appartements extérieurs. Il peut accueillir des hommes seuls ou en couple. Le CHRS dispose également d'un chenil pouvant accueillir chiens ou chats.

CHU Adsao

02 99 67 39 14
43 rue de Redon - 35000 Rennes

Le Centre d'Hébergement d'Urgence a pour objectif d'accueillir dans l'inconditionnalité, mais à titre provisoire, des personnes qui ont des problèmes de logement, orientées par le 115. La durée d'accueil définie dans le schéma départemental de l'hébergement d'urgence est de 3 à 7 jours. Elle peut être renouvelable, après évaluation et décision de la Direction.

Un accompagnement est proposé par l'AIS 35 pour permettre l'accueil, la mise à l'abri, ou l'orientation vers d'autres dispositifs. Le centre de Rennes dispose de 9 places et peut accueillir des hommes seuls ou des couples sans enfants.

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Maison Relais Yves Maléfant

02 99 65 15 42
20 rue Claude Bernard - 35000 Rennes

Une Maison Relais permet de loger sans limitation de durée des personnes à faibles revenus (Plafonds PLAI) en situation d'isolement ou d'exclusion, qui ne peuvent plus se maintenir ou accéder à un logement ordinaire. Elle est gérée par une Référente, dont la présence garantit aux résidants un soutien dans leurs démarches individuelles, l'organisation d'une vie quotidienne et d'activités collectives et l'ouverture au tissu social de proximité.

Des logements privés équipés (douches et kitchenettes) se complètent d'espaces de convivialité (activités-loisirs, repas, cuisine, jardin). La redevance (loyer + charges) ouvre droit à l'APL.

L'admission se fait sur dossier instruit par le référent social de la personne. Après visite et entretien, la commission d'admission des 3 Maisons Relais de l'AIS 35 statue alors entre admission directe, liste d'attente et refus. L'accompagnement social extérieur est maintenu pendant la location.

La Maison Relais Yves Maléfant propose 14 logements équipés (douches et kitchenettes) et peut accueillir jusqu'à 17 personnes sans enfants (3 couples et 11 personnes seules).

SOCIO–JUDICIAIRE

SAV - SAS

SAS:02 23 50 06 37/SAV:06 51 29 98 56
7 rue Pierre Abélard 35031 Rennes

Le Service d'Actions Sociales vient en aide aux victimes d'infractions pénales (acte de violence, agression sexuelle, vol, escroquerie, cambriolage, …), mais aussi aux personnes mises en cause.

SAV

Côté Victimes, il propose des permanences gratuites et confidentielles délivrant, avec ou sans rendez-vous :

- une écoute attentive,
- une aide juridique,
- un soutien psychologique,
- une orientation suivie

SAS

Côté Mis en cause, il vise :

- à prévenir la délinquance et sa récidive (organisation de stages de sensibilisation),
- à apporter aux juridictions des aides à la décision (enquêtes sociales et/ou de personnalité approfondies),
- à prendre en charge des mesures de contrôle judiciaire socio-éducatif (évitant la détention provisoire et favorisant l'insertion sociale, professionnelle et l'accès aux soins)

Le SAS intervient auprès des tribunaux et juridictions locales, et au-delà selon les mandats.

L'accueil de Rennes est orienté SAS et a lieu du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, dans les locaux du Tribunal d'Instance, à la Cité Judiciaire.

INSERTION PAR LE TRAVAIL

AIPR

02 99 32 40 64
5 rue de la Sauvaie - 35000 Rennes

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un accompagnement proposé par différentes structures à certaines personnes très éloignées de l'emploi afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

Dans ce cadre, l'association propose différents services et prestations aux entreprises, collectivités ou associations, réalisés en sous-traitance ou en création complète par ses équipes, selon leurs compétences

Au travers de la main d'œuvre ou de l'apprentissage et de l'exercice de métiers techniques comme la menuiserie et la métallerie, les Ateliers d'Insertion du Pays Rennais ré-entraînent au travail des personnes qui, pour diverses raisons, ne parviennent pas à s'insérer de manière autonome dans le monde professionnel. En partenariat avec des acteurs socioprofessionnels de l'IAE, les AIPR les accompagnent dans un projet professionnel, adapté à leurs compétences.

AAVA

02 99 67 39 14
43 rue de Redon - 35000 Rennes

Les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active visent l'apprentissage ou le réapprentissage des règles nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle. Ils s'adressent à des personnes qui ne sont pas en mesure d'assurer un travail régulier en raison de difficultés sociales, de santé, … Cette activité, rétribuée à hauteur de 40% du SMIC, est limitée à 80 heures par mois.

Les bénéficiaires peuvent être issus d'autres services de l'AIS 35 ou être adressés par des partenaires. Dans ce dernier cas, les demandes d'admission sont à adresser à la direction. Suite à une visite et à un entretien, le dossier est présenté en commission d'admission de l'AIS 35 qui statue entre admission directe, liste d'attente ou refus.

Les Ateliers d'Adaptation à la Vie Active de Rennes sont orientés vers des activités de sous-traitance comme la mise sous pli, le conditionnement, le câblage, l'assemblage mécanique ou encore le façonnage. Une participation aux services généraux de l'établissement (cuisine, entretien) est également possible.

SANITAIRE MÉDICO-SOCIAL

LHSS

02 99 67 39 14
43 rue de Redon - 35000 Rennes

Les LHSS assurent des prestations de soins, d'hébergement temporaire et d'accompagnement social, quand l'état de santé nécessite une prise en charge adaptée sans justifier une hospitalisation. Ils sont destinés aux personnes sans domicile ayant besoin de soins spécifiques. L'établissement LHSS de l'AIS 35 propose 5 places à Rennes.

La mission d'accompagnement s'appuie sur le soin avec un suivi quotidien par l'infirmière en lien avec le médecin référent du service et les structures médicales conventionnées avec l'établissement. Elle s'appuie également sur l'hébergement avec la mise à disposition de chambres individuelles spécialement équipées et nettoyées quotidiennement. Enfin, la mission s'appuie sur l'orientation par l'accompagnement d'un travailleur social pour l'ensemble des démarches administratives et sociales.

Toutes les demandes d'admission doivent être adressées par un service social ou une structure hospitalière. Le dossier médical doit être joint directement au médecin référent, sous pli fermé.

RESIDENCE PERSONNES AGEÉS

Résidence Surcouf
(ex. du Rachapt)

02 99 67 39 14
42 rue Surcouf - 35000 Rennes

La Résidence Surcouf est un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPA) et offre des solutions de logement en semi collectivité. Elle loge des personnes seules mais autonomes qui ne peuvent plus, pour de multiples raisons, se maintenir dans un logement ordinaire.

Chaque résident dispose d'un logement individuel (14 studios équipés de coin cuisine) et accède aux espaces de vie collectifs : salle d'activité et de télévision. Les repas sont pris au restaurant du CHRS, à l'exception du petit déjeuner que le résident prépare dans sa chambre.

Le personnel de la résidence se compose d'un travailleur social, dont la présence garantit aux résidants un soutien dans leurs démarches individuelles, l'organisation d'une vie quotidienne et de loisirs collectifs et l'ouverture au tissu social de proximité. L'entretien et une surveillance de nuit sont également assurés.

L'admission se fait sur dossier à adresser complété à la direction. Suite à une visite de la résidence et à un entretien, la commission d'admission de l'AIS 35 statue entre admission directe, liste d'attente et refus. Priorité est donnée aux personnes issues du Pays de Rennes.

La Résidence du Rachapt a été transférée de Vitré à Rennes en 2016 pour cause de travaux.

Pôle de Redon

HÉBERGEMENT

Antenne SIAO

02 99 71 01 16
7, rue des Douves - 35600 Redon

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) est un service centralisé de gestion des demandes et de l'offre d'hébergement pour personnes en difficultés. Une antenne SIAO est une permanence d'accueil de ces personnes permettant :

- de faire le point sur leur situation concernant le logement
- de rechercher le cas échéant une place d'hébergement d'urgence sur le département
- de faire connaître le fonctionnement des CHRS
- d'instruire une demande d'admission en CHRS sur l'ensemble du département (Rennes, Redon, Vitré, Fougères, St Malo)

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 12h.

CHRS Adsao Redon

Descriptif page 3

02 99 71 01 16
7, rue des Douves - 35600 Redon

Le CHRS Adsao de Redon a une capacité d'accueil de 12 places et peut accueillir des personnes seules, en couple ou des familles.

FAJ Logement

Fonds d'Aide aux Jeunes

02 99 71 01 16
7, rue des Douves - 35600 Redon

Le Service FAJ Logement propose aux jeunes de 18 à 25 ans, suivis et orientés par la Mission Locale un hébergement, qui leur permettra de mener à bien leurs projets d'insertion professionnelle. Les jeunes doivent être autonomes. Un accompagnement global de proximité est donc réalisé par un travailleur social en lien avec la mission locale qui accompagne particulièrement le projet professionnel.

Deux places en co-hébergement sont proposées pour une durée de 3 mois renouvelable 1 fois avec participation financière. Les accueils sont possibles dans le cadre de la Garantie Jeunes expérimentée à la Mission Locale de Redon.

Place d'urgence pour personnes victimes de violences

02 99 71 01 16 et 07 83 03 59 92
7, rue des Douves - 35600 Redon

Un T1' permet d'accueillir une personne seule ou accompagnée d'un enfant.

L'admission se fait en journée via l'antenne SIAO de Redon ou par téléphone au 02 99 71 01 16 et 07 83 03 59 92, et les soirs et we, par le cadre d'astreinte (CHRS Adsao Rennes au 02 99 67 39 14) et la gendarmerie de Redon. La durée d'accueil est de 3 à 7 jours, durée définie dans le schéma départemental de l'hébergement d'urgence (durée renouvelable, après évaluation et décision de la Direction). Une participation financière est fixée par le Préfet de Bretagne à 10% des ressources et est demandée à partir du 6ème jour d'hébergement.

Un accompagnement est proposé par l'AIS 35 pour permettre l'accueil, des conseils de mise en sécurité, les 1ères informations sociales et juridiques en lien avec les violences.

Hébergements temporaires Redon

02 99 71 01 16
7, rue des Douves - 35600 Redon

Hébergement temporaire à destination des personnes victimes de violence accueillies sur la place d'urgence selon les modalités d'occupation relatives à l'Aide au Logement Temporaire ; 2 appartements sont affectés à cette mission, pour permettre l'aboutissement d'un projet « logement » défini sur le temps de l'hébergement d'urgence.

L'hébergement temporaire est défini pour une période de 1 mois, renouvelable après évaluation et décision de la commission d'admission, pour une durée maximum de 3 mois. L'hébergé-e s'engage à acquitter mensuellement une participation aux frais fixée à 10% de ses ressources.

La mission de l'AIS 35, en lien avec le référent social, se concentre sur l'accompagnement du projet «logement».

Hébergements temporaires Maure de Bretagne - Guichen

02 99 71 08 40
7, rue des Douves - 35600 Redon

Le Service d'hébergement temporaire accompagne les ménages hébergés par la Communauté de Communes des Vallons de Haute Bretagne pour une durée de 1 mois, renouvelable 3 fois, dans les logements temporaires de la Communauté de Communes des Vallons de Haute Bretagne, situés à Maure de Bretagne et Guichen.

L'accompagnement a pour objectifs l'ouverture des droits et un travail sur le projet global pour une accession rapide à un logement autonome.

ACCOMPAGNEMENT

ASL

02 99 71 08 40 et 02 99 71 53 93
7, rue des Douves - 35600 Redon

Dans le cadre d'un accès ou d'un maintien au logement, l'Accompagnement Social lié au Logement a pour objectif de permettre une insertion durable au travers d'une appropriation du logement, de son environnement, d'une amélioration des rapports locatifs et d'un suivi social et budgétaire.

Accompagnement contractualisé d'une durée de 6 mois renouvelable sur mandat des CIFSL de Redon, Guichen et Bain de Bretagne.

Le service ASL de Redon est mandaté pour 42 applications.

GLA Redon - Guichen

02 99 71 08 40 et 02 99 71 53 93
7, rue des Douves - 35600 Redon

La Gestion Locative Adaptée a pour objectif de favoriser l'accès des ménages les plus défavorisés à un logement de droit commun, au travers d'une offre adaptée, tout en apportant une sécurité et une garantie au propriétaire. L'association est locataire, le bénéficiaire est « sous-locataire ».

Nous assurons la gestion locative ainsi que l'accompagnement locatif.

L'AIS 35 est mandatée pour 8 applications sur le secteur de Redon.

Rencontre pour un toit

02 99 71 08 40 et 02 99 71 53 93
7, rue des Douves - 35600 Redon

Cette action vise la prévention des expulsions locatives et repose sur la libre adhésion des personnes.

« Rencontre pour un toit » a pour objectif de permettre une reprise durable du paiement des loyers des locataires de NEOTOA confrontés à des impayés.

L'accompagnement personnalisé à domicile porte principalement sur le budget et la mise en relation avec des partenaires sociaux.

Le bailleur social NEOTOA saisit l'AIS 35 lors d'une commission technique et informe des situations d'impayés de loyers qui peuvent conduire les ménages à perdre leur logement dans le cadre d'une procédure de contentieux engagée par le bailleur social et pour les situations non connues des services sociaux du secteur.

La zone d'intervention couvre les circonscriptions de Redon et Guichen.

100 Logements Accompagnés

02 99 71 08 40 et 02 99 71 53 93
7, rue des Douves - 35600 Redon

Il s'agit d'une expérimentation dans le cadre de 100 logements accompagnés par an, portée par l'Ado HLM, pour une période de 3 ans en Ille-et-Vilaine sur 5 cibles prioritaires, en faveur de l'accès ou du maintien au logement social :

- Personnes souffrant de troubles de santé mentale,
- Personnes sortant de prison,
- Personnes dans le cadre de la réassurance du locataire après 3 ans d'intermédiation locative,
- Personnes ayant subi des violences conjugales,
- Personnes dans le cadre d'un habitat adapté accompagné sur mesure.

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Maison Relais Dominique Seigneur

Descriptif page 3

02 99 72 97 74
3, rue de la Bogue - 35600 Redon

La Maison Relais de Redon propose 18 logements dont 12 T1' et 6 T1 Bis.

Maison Relais de Brocéliande

Descriptif page 3

07 69 85 08 37
14B rue des Gripeaux -35160 Montfort/Meu
5 bd Victor Edet - 35580 Guichen

La Maison Relais de Brocéliande propose 10 logements à Guichen et 10 logements à Montfort sur Meu.

Pôle de Vitré

PERMANENCE

Antenne SIAO

Descriptif page 2

02 99 75 32 59
1, rue du Rachapt - 35500 Vitré

La permanence est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 12h30 et les mercredis de 14h à 17h30.

HÉBERGEMENT

CHRS Les Tertres Noirs

Descriptif page 3

02 99 75 32 59
1, rue du Rachapt - 35500 Vitré

Le CHRS a une capacité d'accueil de 33 places et peut accueillir des personnes seules, en couple ou des familles. Le CHRS dispose également d'un chenil pouvant accueillir chiens ou chats.

CHU

Descriptif page 3

02 99 75 32 59
1, rue du Rachapt - 35500 Vitré

Le Centre d'Hébergement d'Urgence de Vitré dispose de 24 places, pour tout public, avec possibilité d'accueillir les animaux en chenil.

L'admission se fait en se présentant à l'antenne du SIAO de Vitré ou par téléphone au 115.

INSERTION PAR LE TRAVAIL

AAVA

Descriptif page 4

02 99 75 32 59
1, rue du Rachapt - 35500 Vitré

Les AAVA de Vitré sont orientés vers des productions de type agricole : élevage, maraîchage et bois de chauffage. Une participation aux services généraux de l'établissement (cuisine, entretien) est également possible.

L'établissement de Vitré dispose de 20 places.

LOGEMENT ACCOMPAGNÉ

Maison Relais de Vitré

Descriptif page 3

02 99 75 32 59
1, rue du Rachapt - 35500 Vitré

La Maison Relais de Vitré regroupe 4 unités de vie, chacune composée de 4 studios individuels et d'une pièce de vie commune.

ACCOMPAGNEMENT

ASL

Descriptif page 7

02 23 55 04 12
13 rue Pasteur - 35500 Vitré

Accompagnement contractualisé d'une durée de 6 mois renouvelable sur mandat des CIFSL de Vitré. Le service est mandaté pour 30 applications.

GLA Vitré - Janzé - Chateaugiron

Descriptif page 7

02 23 55 04 12
13 rue Pasteur - 35500 Vitré

L'AIS 35 est mandatée pour 13 applications sur le secteur de Vitré.

Rencontre Pour un Toit

Descriptif page 8

02 23 55 04 12
13 rue Pasteur - 35500 Vitré

SOCIO-JUDICIAIRE

SAV

Descriptif page 4

06 51 29 98 56
5 place du Champ de Foire
35500 Vitré

Accueil à la Gendarmerie les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 9h à 12h

SAS

Descriptif page 4

1 rue du Rachapt - 35500 Vitré

Accueil au CHRS les 1ers et 3èmes lundis de chaque mois de 14h à 17h

Pôle de Saint-Malo

SOCIO–JUDICIAIRE					
VILLE	SERVICE	LIEU	JOURS ET HORAIRES		TELEPHONE
ST BRICE EN COGLES	SAV	Gendarmerie 2 rue de Normandie	Les 2e mercredis	14h-17h	06
FOUGERES	SAV	Commissariat de Police 6 place de la République	Les 4e mardis	14h-17h	51
	SAV	Gendarmerie 29 boulevard Groslay	Les 1e et 3e mercredis	14h-17h	29
St AUBIN du CORMIER	SAV	Gendarmerie 15 rue de Rennes	Les 2e mercredis	9h-12h	98
VITRE	SAV	Gendarmerie 5 place du Champ de Foire	Les 1e et 3e lundis	9h-12h	56
ST MALO	SAV	AIS 35 8 B avenue de Moka	Du lundi au vendredi	9h-12h 14h-17h	02
	SAV	Espace Bougainville 12 bis rue du Gd Passage	Les 1e, 2e et 4e lundis	13h30-17h30	99
			Mercredi	8h30-12h	
			Vendredi	13h30-17h	
		Bureau Aide Victimes Tribunal de Grande Instance 1 pl. St Aaron (Intra-Muros)	Un mardi après-midi sur 2 Le jeudi après-midi	13h30-17h	56
		Hôpital Broussais 1 rue de la Marne	Les 1e et 3e jeudis	9h-12h	02
DINAN	SAV	Tribunal d'Instance 20 place Duguesclin	Les 1e et 3e lundis	9h-12h	
DOL DE BRETAGNE	SAV	Gendarmerie 86 bis rue de Paris	Les 2e et 4e mercredis	14h-17h	35

Saint-Malo
Dol-de-Bretagne
Dinan
A.I.S 35
ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE
St Brice en Coglès
Fougères
St Aubin du Cormier
St Aubin d'Aubigné
Rennes
Vitré
Montfort/Meu
Guichen
Maure-de-Bretagne
Redon
CHRS
EHPA
Antenne SIAO
CHU
AIPR
Maison Relais
LHSS
SAS - SAV
Administration
AAVA
Mesures d'accès ou de maintien au logement